



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
du vendredi 2 juillet 2021

APPROUVÉ

<p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE MAINE-ET-LOIRE DU 2 juillet 2021</p>
--

PRÉSENTS :**Membres titulaires**

Mmes BENOIT, BOURSIER, COLLIN, DAGORN, GIFFARD, GRELLIER, LEFEVRE, LEROUGE

MM. BESNIER, M BILLIARD, BORJON-PIRON, CESBRON, CHATEAU, CHOPLAIN, COUGE, COURANT, FAIQ, FILLON, MALET, MAUREL, PATRON, PORTIER, REYNOUARD, VARVAT, VIOUX.

Membres Associés

MM. FLAMANT, LANGEVIN, ROUILLER.

Conseillers techniques

MM. AUDOIN (La Poste), BEAUFILS (Orange), ROBLEDO (Représentant Université d'Angers) représenté par Mme BOUVIER.

EXCUSÉS :**Membres Titulaires**

Mmes BEALU, GATE, GOUJARD, MACE, PETITEAU,

MM. BAUDINAUD, CHOQUET, DRAPEAU, DRONIOU, GRELIER, GROUD, HARDY, LEGENDRE, LELIEVRE, LEMERT, MARBACH, NOURRIT, PICOT, ROUSSEAU, RICOT.

Membres Associés

Mmes BARTHELEMY, LENOIR, SOCARD, SYDOR,

MM. BERSON, J.P. BILLIARD, BOISRAME, BOUYER, BRUNET, GIDOIN de MONNERVILLE, JOUSSELIN, LECLERC-DOUCHKINE, MARTIN, MAHOT, MARQUE, POLLONO, WERQUIN.

Conseillers techniques

Mmes BOITTEAU (représentant DCF), DURAND (Directrice DIRECCTE Pays de la Loire), FILIPIAK (Directrice DREAL), GUILLONNEAU (Directrice Services des Douanes), HURMAN (Directrice Banque de France), TESSIER (représentante CIDES), YANNOU (Anjou Tourisme) MM. APAIRE (Président MEDEF Pays du Choletais), BEDOUIN (Président We Network), BESSARD (Président de Mécène & Loire) V. BOUYER (Président Destination Anjou), BOUVIER (Président Chambre de métiers), CHARTRAIN (Président PRI ORACE), CHALOPIN (Président Syndicat Mixte Anjou Numérique), CORVEE (Directeur ENEDIS), COUPRIE (MEDEF), DAVY (Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire), DESROQUES (Président des Vitrites de Saumur), DOLAY (Président Union Départementale des Commerçants Non Sédentaires), DOUGE (Président Tribunal de Commerce), GAZEAU (Président Vitrites d'Angers), GERARD (Directeur Départemental des Territoires), GILLET (Président du Conseil départemental), GRIMAUD (Département de

Maine-et-Loire), JUGUET (représenté par Me MARCHE, Ordre des avocats), LAIZE (Président Chambre d'Agriculture 49) LANDRAU (Représentant CJD 49), LE GALLOUDEC (représentant la JCE), LE MONNIER (Président Comité Local des Banques), PAYEN (Président ASDEPIC), PERROT (Représentant l'ACEC), SALLE, (Président ARC Ouest), SANCHEZ (Président CHOLET Vitrines), SCHAUPP (Président MEDEF Anjou) SOULARD, (Président Pôle Enfant Nova Child), VERMERSCH (Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest), WAGENER (Président Agence de Développement du Grand Saumurois).

INVITES

M. BENOIT Jean-Pierre, Président Comité départemental La Ligue contre le cancer
 M. BERNHEIN Jean-Pierre, membre fondateur GPA49
 Mme CHARBONNEAU Vanessa, Responsable région Grand-Ouest 60 000 rebonds
 M. DELAIRE Christophe, membre fondateur GPA49
 M. DERRAC Michel, Directeur départemental des Finances Publiques de Maine et Loire
 M. GUICHETEAU Christophe, Coresponsable 60 000 rebonds
 M. GUILLET Frédéric, membre fondateur GPA49
 M. GOGUET Aurélien, membre fondateur GPA49

M. JOSEPH Frédéric, Directeur de l'inter ministérialité et du développement durable
 Préfecture de Maine-et-Loire
 M. LECHEVESTRIER Jean-Yves, CIP
 Mme POHU Pascale, Coordinatrice départementale La Ligue contre le cancer
 M. RONDOUIN Remy, bénévole la Ligue contre le cancer

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Mme ASTOUL Juliette, Pôle Développement Durable
 Mme CAPELE Sandrine, Direction Formation
 Mme COUPRIE Isabelle, Direction des Affaires Financières
 Mme HERAUD Florence, Pôle Communication
 Mme ROCHER Anne, CDP49.
 Mme VERWEE Anne-Marie Direction des Relations Institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire
 M. HAENEL Pierre, Direction Développement des Entreprises
 M. HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises
 M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale
 M. RANCHOUX Pascal, Direction des Relations Institutionnelles et Aménagement du Territoire

SÉANCE DU VENDREDI 2 JUILLET 2021**Ordre du jour**

1. VIE INSTITUTIONNELLE	1091
1.1 Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2021	1091
1.2 Délibérations	1091
1.3 Conventions	1095
1.4 Représentations	1096
1.5 Délégation de signature	1097
2. INTERACCION - PRÉVENTION DE LA SANTÉ DU DIRIGEANT	1097
2.1. Présentation du groupement de prévention agréé des Pays de la Loire	1098
2.2 Restitution des ateliers	1099
2.3 Intervention par un « entrepreneur ayant rebondi » du réseau 60 000 rebonds	1101
3. ACTIVITÉS CCI	1103
3.1 Bilan des actions financements et Pays de Loire relance	1103
3.2 Eco conception // éco produire 2021	1105
3.3 Programme Lig'entreprises	1110
3.4 Agenda	1111

L'Assemblée générale est présidée par Jean-Benoît PORTIER, vice-président, le Président GRELIER étant retenu à l'assemblée générale d'installation du Conseil régional à la suite des élections.

Jean-Benoît PORTIER excuse l'absence du Préfet Pierre ORY, retenu par d'autres obligations et accueille Frédéric JOSEPH, directeur de l'interministérialité et du développement durable, qui le représente.

1. VIE INSTITUTIONNELLE

1.1 Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2021

Les membres n'ont aucune remarque à formuler.

Validation unanime des membres titulaires

1.2 Délibérations

→ Nouveau règlement intérieur CCI49

[Nouveau règlement intérieur](#), [annexes](#) et [projet de délibération](#) sur extranet élus

Jean-Benoît PORTIER explique que, conformément aux orientations éditées par la loi PACTE, le réseau des CCI de France doit faire évoluer son règlement intérieur.

Lors de l'assemblée générale de CCI France du 1^{er} décembre 2020, la norme d'intervention du réseau relative au règlement intérieur des CCIT et des CCIR prévue à l'alinéa 3 de l'article R.711-55-1 du code de commerce, a été adoptée.

Elle concerne notamment les modalités communes d'organisation et de fonctionnement des établissements du réseau, et notamment le règlement intérieur des établissements publics du réseau prévu à l'article [R. 711-68](#) ainsi que le cadre d'organisation budgétaire, comptable et financière du réseau des chambres de commerce et d'industrie.

Alain GRISET, ministre en charge de la tutelle des CCI a formellement approuvé, conformément à ces mêmes dispositions, cette norme d'intervention qui entre donc en vigueur.

La CCI de Maine-et-Loire a procédé à la mise en conformité de son règlement intérieur qui sera envoyé à la Tutelle pour homologation et publication sur son site internet.

L'Assemblée générale de CCI France a adopté ce nouveau règlement intérieur le 1^{er} juin dernier et la CCI des Pays de la Loire, le 1^{er} juillet.

Cyrille LAHEURTE indique qu'il y a peu de marge de manœuvre en local pour l'adaptation du règlement intérieur, car depuis la loi PACTE, elle relève des prérogatives du réseau. L'ensemble des dispositions s'imposent aux CCIT. Cela ne les exonère pas cependant de devoir délibérer sur les modifications apportées.

Les nouveautés portent sur les interactions avec la chambre régionale concernant les dispositions budgétaires.

Validation unanime des membres titulaires

- Prise de participation au sein de la SAS constituée par Vinci dans la gestion et le réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique

Projet de délibération sur extranet élu

Jean-Benoît PORTIER indique que la CCI de Maine-et-Loire est sollicitée par Vinci Airports, associé à la Caisse des Dépôts et Consignation et à la CCI de Nantes Saint-Nazaire, pour signer un accord unilatéral de confidentialité – exclusivité pour entrer en discussion et négociation avec eux dans le cadre de la préparation de la réponse à la Délégation de Service public.

La CCI de Maine et Loire est sollicitée pour intégrer une structure juridique qui représenterait environ 5% du capital de la société d'exploitation. Ont également été sollicitées les CCI de Vendée, du Morbihan et de Nantes-Saint-Nazaire.

La remise de l'offre est prévue mi-septembre et l'attribution de la concession à la fin d'année. Cette participation permettrait aux CCIT d'avoir un droit de regard sur le fonctionnement dans le cadre du développement de l'aéroport Nantes Saint-Nazaire.

Le bureau propose d'adopter une première délibération de principe pour autoriser le Président à engager la CCI de Maine-et-Loire dans un groupement, avec un montant ou un pourcentage plancher de participation.

Dans une seconde étape, la CCI de Maine-et-Loire devra prendre une nouvelle délibération sur le montant de son investissement dans cette participation.

Cyrille LAHEURTE souligne qu'il s'agit d'un engagement de principe.

Le consortium est constitué de trois acteurs majeurs Vinci, l'actionnaire majoritaire, la Caisse des Dépôts et Consignation et la CCI de Nantes-Saint-Nazaire. Vinci souhaite flécher 5% de sa participation vers une autre société, composée des CCIT situées dans l'espace d'influence de l'aéroport et de grandes entreprises.

Ce dispositif aura vocation à être en activité seulement si le groupement remporte le marché de la DSP. C'est pourquoi l'accord doit être gardé confidentiel.

Cyrille LAHEURTE précise que dans le cadre de ce projet, une ligne budgétaire a été prévue dans le cas où la CCI serait amenée à réaliser cet investissement.

Validation unanime des membres titulaires

- Plan pluriannuel d'investissements 2021-2025

Délibération sur extranet élus

Hervé FILLON estime que c'est une bonne chose de devoir prévoir les investissements sur cinq ans et surtout leurs financements. Il indique que globalement les investissements PPI prévus par la CCI de Maine-et-Loire sur les cinq années à venir s'élèvent à 18,4 M€. L'année 2024 sera l'année où les investissements seront les plus importants, avec l'achat de l'immeuble Métamorphose (10 M€).

Aux investissements PPI ont été ajoutés les investissements courants (1 M€ par an environ). Ce qui donne un montant de besoins en financement de 23 860 k€.

Détail investissements planifiés PPI	K€	2021	2022	2023	2024	2025
Systèmes d'information 2021	600K€	600K€				
Aménagement -Salle démo formation	350K€	350K€				
Aménagement Plateau	927K€	927K€				
Rénovation Menuiserie bâtiment angers	540K€	540K€				
Foncières	400K€	400K€				
Terrain Saumur *	70K€	70K€				
Terrain Eurespace *	400K€	400K€				
Participation DSP Aéroport Nantes Atlantique *	400K€	400K€				
Eurespace agrandissement	1 000K€		200K€	800K€		
EFS Agrandissement	1 000K€		500K€	500K€		
Décret tertiaire - rénovation	1 200K€		300K€	300K€	300K€	300K€
Aménagement extérieur CPC	1 500K€		750K€	750K€		
Métamorphose	10 000K€				10 000K€	
PPI 2021-2025	18 387K€	3 687K€	1 750K€	2 350K€	10 300K€	300K€

* Projets en cours d'arbitrage ou de négociation

CUMUL		2021-2025	
Fonds de roulement 2021		9 475K€	
Besoins			
Investissements 2022-2025		23 860K€	
investissements courants 2022-2025		5 470K€	
investissements PPI 2021-2025		18 390K€	
Ressources			
C.A.F Brute 2021-2029	13 240K€		
Remboursement d'emprunt en cours	2 070K€		
Remboursement d'emprunt Nouvel	170K€		
CAF Nette 2021-2029		11 000K€	
Cession Immobilisations financières		2 500K€	
Cessions immobilières		7 700K€	
Cession HC Saumur		1 300K€	
Cession HC Cholet		1 400K€	
Cession HC Angers		5 000K€	
Nouvel emprunt - prévisionnel 2024		2 700K€	
Subvention d'investissement		10K€	
Variation en fonds de roulement		50K€	
Fonds de roulement 2029		9 525K€	
Nombre de jours de fonds de roulement		115	

Variables

- Résultat BR21 projeté à 2,5 M€
- Baisse de TFC absorbée à partir de 2024/2025
- Réduction des coûts contrats OPCO de 3 % par an durant 3 ans à partir de la rentrée 2022
- Aucune subvention d'investissement n'a pour l'instant été prise en compte dans ces hypothèses : certaines opérations pourraient y être éligibles

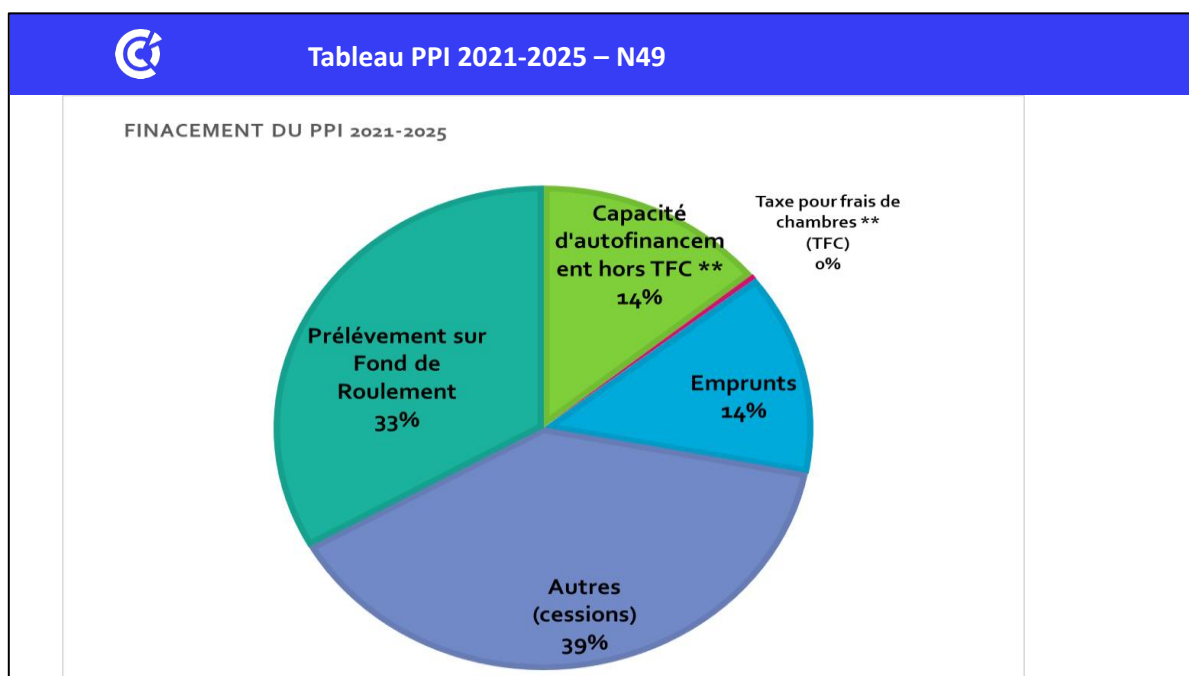
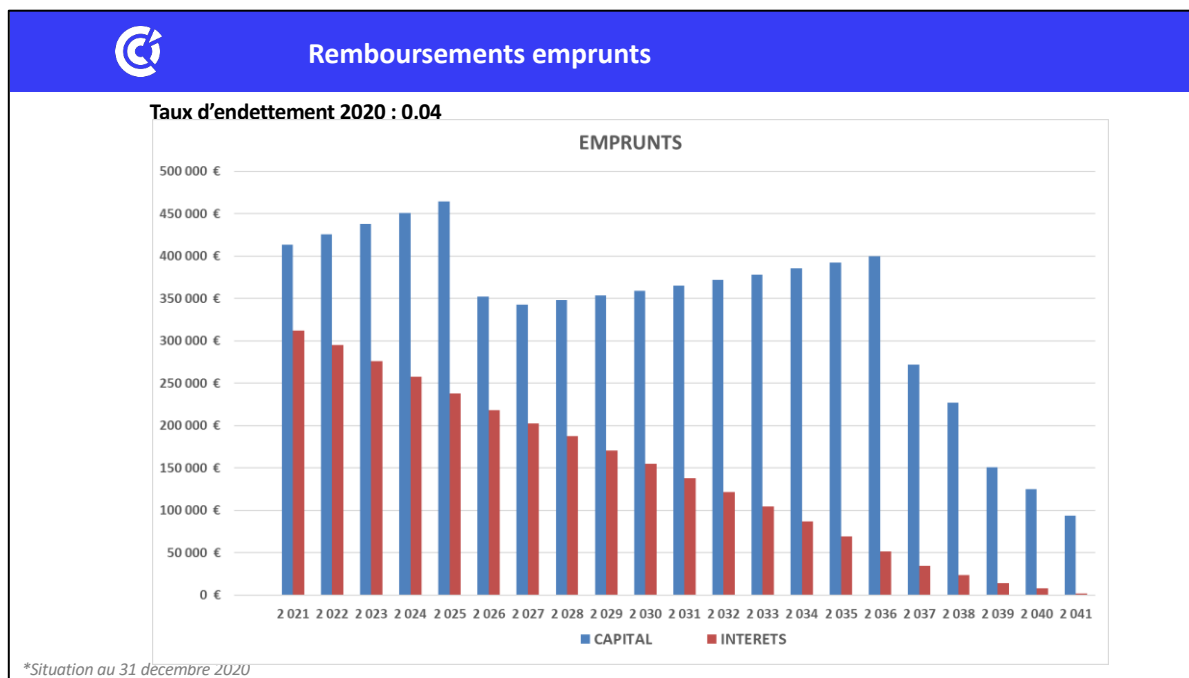
Hervé FILLON indique que la capacité d'autofinancement (CAF) a été calculée à partir des résultats des années 2020 et 2021 et en tenant compte d'une baisse de la TFC à partir de 2024/2025 et de la réduction des coûts contrats de 3% par an à partir de la rentrée 2022.

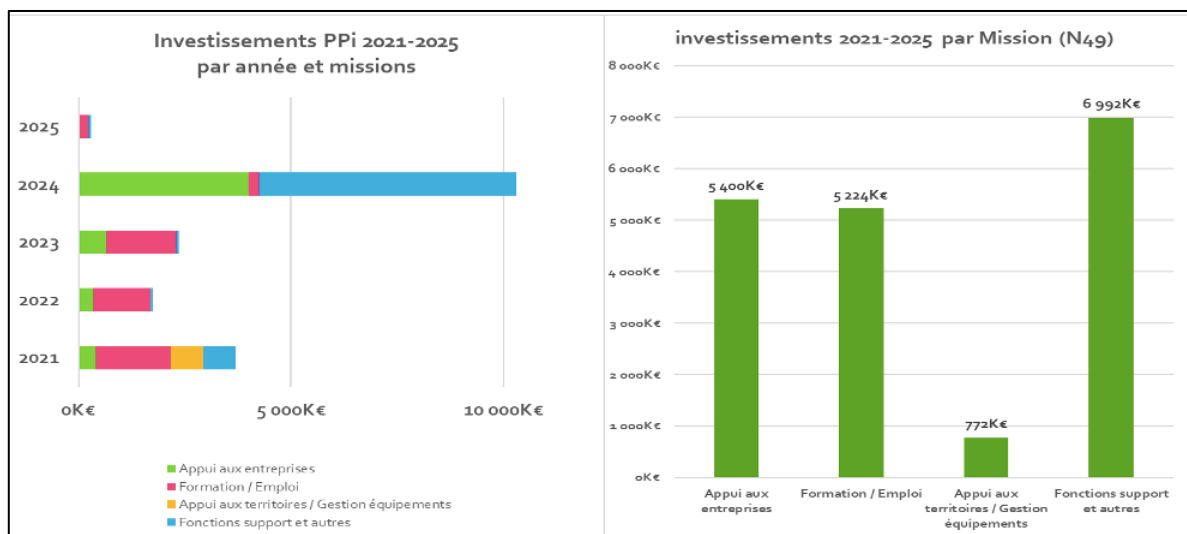
À cette CAF, ont été ajoutées les cessions immobilières financières (2,5 M€) et les cessions des hôtels consulaires de Saumur, Cholet et Angers (7,7 M€).

Un nouvel emprunt de 2,7 M€ est prévu.

Avec ce plan de financement, le fonds de roulement resterait au même niveau qu'actuellement (9 525 k€ fin 2025 et 9 475 k€ prévus pour 2021).

Hervé FILLON souligne que si le fonds de roulement n'évolue pas de manière négative, la trésorerie ne serait pas impactée par ces investissements. Il ajoute qu'il est prévu une baisse significative des remboursements d'emprunts à partir de 2026.





Jean-Benoît PORTIER déduit de cette présentation que la bonne situation financière de la CCI de Maine-et-Loire permet de prévoir un programme d'investissements ambitieux et de continuer les actions.

Validation unanime des membres titulaires

1.3 Conventions

→ Avec l'association « Nos quartiers ont du talent » (NQT)

Convention NQT sur extranet élus

Jean-Benoît PORTIER indique que l'association « Nos quartiers ont du talent » (NQT) accompagne individuellement et efficacement les jeunes diplômés vers l'emploi et l'alternance, en s'intégrant à la responsabilité sociétale des entreprises et à l'engagement des partenaires publics. C'est pourquoi la CCI de Maine-et-Loire a souhaité nouer un partenariat avec eux afin de renforcer sa capacité à recruter des profils en BAC + 3 pour le CFA.

Depuis 2006, l'association NQT agit en faveur de l'égalité des chances en accompagnant vers l'emploi, l'alternance et l'entrepreneuriat les jeunes diplômés BAC +3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux modestes.

Le parrainage consiste en un accompagnement personnalisé d'un jeune diplômé dans sa recherche d'emploi, d'alternance ou d'entrepreneuriat par un collaborateur en activité.

Les membres du Bureau ont validé l'adhésion à l'association NQT via une convention de partenariat. La CCI de Maine-et-Loire s'engage ainsi à devenir mécène permanent et membre actif de l'association.

Michel LANGEVIN demande quel serait le nombre de jeunes parrainés par la CCI.

Cyrille LAHEURTE indique qu'il n'y a pas de nombre défini. Cela pourrait aller de 5 à 10 par an. Cela dépendra des opportunités.

Validation unanime des membres titulaires

1.4 Représentations

→ Destination Saumur Val de Loire

Jean-Benoît PORTIER indique que la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme a procédé au renouvellement de son conseil d'administration en septembre 2020. De ce fait, la CCI de Maine-et-Loire est sollicitée pour la nomination d'un représentant lors des réunions du comité technique, 2 à 3 fois dans l'année.

Destination Saumur Val de Loire Tourisme est présidé par Jean-François MIGLIERINA, maire de Villebernier.

Le Bureau propose de nommer Jean-Benoît PORTIER pour représenter la CCI de Maine-et-Loire au sein de Destination Saumur Val de Loire.

Cyrille LAHEURTE précise que les désignations faites aujourd'hui et depuis quelques mois sont valables jusqu'à la fin de la mandature. Une nouvelle désignation sera faite en novembre par la nouvelle assemblée élue.

Validation unanime des membres titulaires

→ Angers Technopole

Jean-Benoît PORTIER indique qu'Angers Technopole a renouvelé les membres de son conseil d'administration. La nouvelle présidente est Constance Nebbula. Le directeur général est Quentin Renoul.

Le bureau propose de renouveler les mandats de représentation pour François LELIEVRE et Éric GRELIER au sein du Conseil d'administration d'Angers Technopole.

Validation unanime des membres titulaires

→ Commission d'organisation des élections

Jean-Benoît PORTIER rappelle que les élections des nouveaux membres de la CCI de Maine-et-Loire auront lieu du 27 octobre au 9 novembre 2021.

L'installation de la nouvelle assemblée aura lieu le 19 novembre 2021.

Il indique que la commission d'organisation des élections (COE) est l'autorité administrative chargée de veiller à la régularité du scrutin, de procéder aux opérations électorales et de proclamer les résultats. Elle est présidée par le préfet.

La COE est composée du préfet (ou son représentant) du département, du président (ou son représentant) du tribunal de Commerce, du président (ou son représentant qui doit être un membre élu désigné) de la CCIT, d'un membre élu de la CCIR désigné par le président de la CCIR et du directeur général de la CCIT (ou son représentant désigné parmi le personnel). Le secrétariat de la COE est assuré par le directeur général de la CCI (ou son représentant). Le président de la COE peut décider d'y adjoindre autant de collaborateurs que nécessaire.

La COE a comme attributions :

- valider les circulaires et les bulletins de vote,
- expédier aux électeurs les instruments nécessaires au vote,
- organiser le dépouillement et le recensement des votes,
- proclamer les résultats.

Le bureau propose pour le rôle de président de la COE, Hervé FILLON et pour celui de directeur général ou son représentant, Pascal RANCHOUX.

Validation unanime des membres titulaires

→ À la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Le bureau propose de renouveler les mandats de représentation à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Maine-et-Loire d'Éric GRELIER et Fabrice CESBRON.

Validation unanime des membres titulaires

1.5 Délégation de signature

[Délégation de signatures](#) sur extranet élus

Sur proposition de directeur général, la CCI de Maine-et-Loire délègue à Ghislaine SEVEN la validation des conventions relatives à l'organisation des périodes d'observation en milieu professionnel.

Validation unanime des membres titulaires

2. INTERACCION - PRÉVENTION DE LA SANTÉ DU DIRIGEANT

Jean-Benoît PORTIER indique que la CCI de Maine-et-Loire est particulièrement impliquée pour l'accompagnement des dirigeants qui rencontrent des difficultés. Un groupe projet a été constitué sur ce sujet, copiloté par Guillaume MARTIN et Philippe BESNIER.

Philippe BESNIER indique qu'il existe un certain nombre de dispositifs pour faire face aux difficultés. Il souligne l'importance de l'anticipation et les actions de prévention promues par les différents partenaires. Ainsi, le tribunal de commerce invite les dirigeants à s'entretenir avec les juges pour apprendre à repérer les signaux d'éventuelles difficultés.

Il estime qu'il faudrait changer de paradigme par rapport à la détection des entrepreneurs et entreprises en difficulté.

Il constate que la communication ne semble pas suffire étant donné le nombre d'entreprises qui se retrouvent dans des situations dégradées avec peu de marge de manœuvre, alors qu'il existe un ensemble de professionnels qui auraient pu les accompagner et éviter de se retrouver dans ces situations.

Il cite la data dont dispose la DGI et l'expertise des laboratoires en intelligence artificielle présents sur le territoire.

Cyrille LAUHEURTE indique que l'objectif de cette matinée est à la fois de présenter les dispositifs et de proposer un temps d'échanges entre les membres sur ce sujet.

2.1. Présentation du groupement de prévention agréé des Pays de la Loire

Jean-Pierre BERNHEIM indique que le groupement de prévention agréé (GPA) est institué par la loi n°84-148 du 1^{er} mars 1984 relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises. Son existence est inscrite dans l'article L-611-1 du code de commerce.

Le GPA est une association "Loi 1901" qui garantit la confidentialité absolue.

Il met à disposition le savoir-faire de ses bénévoles et son réseau gratuitement, aide le chef d'entreprise à élaborer des solutions pragmatiques et peut contribuer au suivi et à l'accompagnement du plan arrêté par le dirigeant.

Le GPA des Pays de la Loire a été agréé par le Préfet des Pays de la Loire par arrêté n°51 du 31 mars 2021.

Les membres du GPA sont des professionnels à la retraite ou en activité, qui ont une expertise dans différents domaines. Le GPA des Pays de la Loire compte actuellement 8 membres. Ils seront 11 à la mi-septembre. Il a des représentants à Saumur, Segré et Angers.

Jean-Pierre BERNHEIM souligne que le GPA a été créé pour s'occuper des chefs d'entreprise et anticiper leur vulnérabilité par une écoute bienveillante.

Les membres du GPA fournissent une analyse rapide des informations économiques, comptables transmises par les chefs d'entreprise. Ils élaborent avec eux des solutions adaptées et les accompagnent dans leur mise en œuvre.

Les membres n'assurent pas de mission-conseil, mais ils peuvent mettre les chefs d'entreprise en relation avec des professionnels grâce à leurs réseaux.

Le GPA a fait le choix de recevoir tous les dirigeants, quelles que soient leurs difficultés, sans se limiter aux difficultés financières, par exemple un dirigeant qui rencontre des relations conflictuelles avec des associés ou le divorce d'un couple qui dirigeait ensemble une entreprise.

Les bénéficiaires peuvent être toutes les personnes immatriculées au registre du commerce et des sociétés, au registre des métiers et tout dirigeant d'une personne morale.

La seule condition est d'adhérer au GPA Pays de la Loire pour une cotisation annuelle symbolique de 1 €, qui montre la volonté du chef d'entreprise d'être aidé.

Les chefs d'entreprise peuvent appeler un numéro vert : 0 805 385 383.

Une cellule d'écoute a été mise en place. Elle se réunit le jeudi matin dans les locaux de la CPME.

Michel LANGEVIN demande si la suggestion de faire intervenir un administrateur indépendant pour rompre l'isolement du chef d'entreprise fait partie des solutions proposées par le GPA.

Jean-Pierre BERNHEIM répond que le GPA ne s'interdit aucune solution.

Il souligne le soutien de l'État, de la région des Pays de la Loire, de l'Urssaf, la Banque de France (possibilité de la solliciter au niveau régional), la CPME (créatrice du GPA Pays de la Loire) et l'association EGEE (qui finance actuellement les permanences téléphoniques des GPA en attendant d'avoir le soutien des régions, retardé à cause des élections).

Au cours du second semestre, deux autres syndicats patronaux (U2P et le Medef) soutiendront le GPA.

Jean-Pierre BERNHEIM précise que Mme MORANÇAIS, la présidente sortante de la région des Pays de la Loire qui a été élue a pris l'engagement de principe de financer le GPA des Pays de la Loire. Il le rappellera au Président GRELIER élu sur sa liste.

2.2 Restitution des ateliers

Un temps de réflexion en groupe est proposé. Les membres sont invités à répondre à deux questions :

- comment identifier les signaux faibles qui permettent de déceler/détecter la ou les fragilités d'un dirigeant/dirigeante ?
- Quels seraient les meilleurs moyens d'approcher ces dirigeants/dirigeantes en fragilité afin qu'ils acceptent de se faire accompagner par les nombreux dispositifs existants ?

Synthèse du Premier groupe

Pour identifier les signaux faibles : écouter les personnes de l'environnement du dirigeant : la famille, les amis, les clubs qu'il fréquente, ses collaborateurs et les accompagnateurs professionnels (avocats, experts comptables, etc.). Le groupe suggère également de sensibiliser les médecins traitants.

Concernant les moyens, le groupe suggère de proposer un entretien annuel du dirigeant avec un tiers professionnel, une personne de confiance, extérieure à l'entreprise, et de sensibiliser les réseaux professionnels pour qu'ils tendent la main vers leurs adhérents et fassent remonter les informations. Les clubs pourraient diffuser un questionnaire tous azimuts qui pourrait être l'occasion pour les dirigeants en difficultés de demander de l'aide.

Synthèse du Deuxième groupe

Pour identifier les signaux faibles, s'appuyer sur la sphère familiale, la sphère des amis et la sphère entreprise, proposer une visite médicale spécialisée pour les chefs d'entreprise et sensibiliser les médecins traitants.

Concernant les moyens, s'appuyer sur les experts-comptables qui disposent d'un certain nombre d'informations et proposer un point d'entrée unique (numéro vert ou autre) que le

chef d'entreprise pourrait contacter pour avoir de l'information sur les possibilités d'accompagnement.

Synthèse du Troisième groupe

Pour identifier les signaux faibles : être attentifs aux changements de comportements du chef d'entreprise (repli sur soi, absence aux événements, instabilité d'humeur, mutisme, agressivité, prise ou perte de poids, pratique du sport de manière excessive, etc.).

Le groupe souligne l'importance de vérifier les informations et de faire attention aux rumeurs pour ne pas confondre un coup de fatigue avec une réelle difficulté dans la gestion de l'entreprise.

Disposer d'un numéro unique que le chef d'entreprise pourrait contacter pour faire part de ses difficultés.

Présenter des témoignages de dirigeants qui ont eu des difficultés sur le site internet de l'association GPA, à la fois pour rassurer et donner envie de se faire aider.

Donner de la visibilité à cette association en l'invitant aux événements de la CCI pour que son action soit bien identifiée par les entrepreneurs.

Synthèse du Quatrième groupe

Pour identifier les signaux faibles : être à l'écoute des personnes de l'environnement (collaborateurs, chefs d'entreprise proches, experts comptables, etc.) qui peuvent repérer les changements de comportement. Être attentif à l'absence dans les réseaux professionnels.

Concernant les moyens : mieux faire connaître les dispositifs d'aide auprès des professionnels de santé, notamment les psychologues, intégrer des connaissances comportementales dans les formations d'experts comptables pour que ces professionnels soient en capacité de détecter une éventuelle fragilité du dirigeant.

Michel DERRAC indique que le ministre de l'Économie a annoncé le 1er juin plusieurs mesures pour accompagner les entreprises en situation de fragilité pendant la sortie de crise. Ce [plan d'action](#) vise à détecter les entreprises fragiles et à les orienter vers des solutions d'accompagnement.

Un numéro unique a été mis en place : le 08 06 00 02 45, qui permet d'être orienté vers des solutions adaptées aux problématiques rencontrées : besoin d'aides d'urgences, demande d'étalement du paiement des dettes sociales et fiscales, etc.

La mise en œuvre du plan d'action est suivie par un comité départemental qui réunit l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Michel DERRAC souligne que ce comité départemental permet aux participants de partager leurs informations. Tous ensemble, ils constituent un réseau. Ainsi, quelle que soit la porte où frappe le chef d'entreprise, il pourra être mis en contact avec l'ensemble des membres du réseau.

Cyrille LAHEURTE confirme l'efficacité de ce « réseau unique à entrées multiples ».

Il cite les portes d'entrée évoquées ce matin : l'action du GPA présentée par Jean-Pierre BERNHEIM, le CIP, le relai joué par l'APESA, concernant la fragilité psychologique des dirigeants, la cellule de prévention du tribunal de commerce, la DGFIP, l'Urssaf, etc.

Il souligne que la CCI de Maine-et-Loire invite les dirigeants à entrer dans une dynamique de coopération avec d'autres entreprises pour ne pas rester isolés, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Il indique que les CCI ont été mandatées par le gouvernement dans le cadre de ce plan d'action de sortie de crise pour détecter les entreprises et entrepreneurs en fragilité.

Christophe HOUEIX indique que l'objectif est de sensibiliser au minimum 1 200 entreprises au niveau régional et d'accompagner de manière plus approfondie 250 d'entre elles.

En 2020, grâce au dispositif « Allo PME », 12 000 entreprises (à 95% des entreprises de moins de 10 salariés) avaient été contactées.

Un auto-diagnostic est accessible sur le site de la CCI : comment va ma boîte ?

Un accompagnement spécifique aux professionnels du tourisme est proposé dans le cadre de ce plan d'action de sortie de crise.

Cyrille LAHEURTE indique que la Banque de France propose aussi des dispositifs, dont un diagnostic gratuit.

Il souligne que les dispositifs d'accompagnement ne manquent pas et que les acteurs sont mobilisés. Il faut à présent que ces dispositifs trouvent leurs cibles. Car plus l'intervention est rapide, plus la chance d'aider efficacement les dirigeants et les entreprises qui rencontrent des difficultés est importante.

2.3 Intervention par un « entrepreneur ayant rebondi » du réseau 60 000 rebonds

Vanessa CHARBONNEAU, responsable de la région Grand Ouest de l'association 60 000 rebonds, indique que cette association a été créée en 2012 par Philippe Rambaud, après avoir vécu une liquidation.

Elle précise que 60 000, c'est le nombre d'entreprises qui sont liquidées chaque année en France.

La mission de l'association est d'aider les entrepreneurs après la liquidation de leurs entreprises à rebondir vers un nouveau projet professionnel.



Vanessa CHARBONNEAU présente les différentes manières d'aider l'association :

- en donnant de son temps,
- en parlant de l'association aux entrepreneurs confrontés à une liquidation,
- en partageant son expertise,
- en adhérant au club « les entreprises du rebond ».

Christophe GUICHETEAU, responsable de l'antenne 60 000 rebonds dans le Maine-et-Loire, livre son témoignage. Fondateur de l'entreprise « Mon caviste à la maison », qui a connu une forte et rapide croissance entre 2012 et 2016 (23 salariés et 400 vendeurs indépendants dans 75 départements), il a dû liquider sa société. « Ç'a été extrêmement violent, confie-t-il. Je n'ai pas vu les signaux faibles ni écouté les conseils. »

Pendant trois mois, il est resté dans l'entreprise en tant que salarié. Ne s'y retrouvant pas, il l'a quittée pendant la période d'essai. Il s'est retrouvé au RSA, expulsé de son domicile et contraint d'aller chercher des tickets alimentaires au CCAS. « Connaître une telle descente aux enfers après avoir été chef d'entreprise, c'est d'une violence inouïe. »

Pendant huit semaines, il a réfléchi sur les causes de ses erreurs dans la gestion de son entreprise. Il a été orienté vers l'association 60 000 rebonds et a été accompagné par un coach professionnel, qui l'a aidé à retrouver confiance en lui et à se recentrer sur l'essentiel. Il a également rencontré un parrain, qui l'a aidé à se reconstruire et à bâtir un nouveau projet professionnel. En septembre 2017, il a repris des études. Depuis mai 2018, il est consultant en mécénat et collecte de fonds, RSE et intérêt général.

Il retient de son parcours qu'il n'a pas perdu son envie d'entreprendre grâce à l'accompagnement de l'association et à la solidarité entrepreneuriale.

Il indique que lorsqu'un chef d'entreprise perd son entreprise, il disparaît. Il se cache, car il éprouve un sentiment de honte et de culpabilité. Il disparaît aussi, car il n'a plus de mandat social et ses pairs ne savent pas comment lui parler. C'est pourquoi, l'association 60 000

rebonds souhaite lancer à partir du mois de septembre le dispositif « digi-réseau » qui consistera à nommer des vigies chargées d'appeler les dirigeants dont l'entreprise vient d'être liquidée.

Christophe GUICHETEAU invite les membres à rejoindre ce nouveau dispositif pour laisser le minimum de personnes sur le côté de la route.

Jean-Benoît PORTIER remercie Christophe GUICHETEAU pour son témoignage et le félicite pour son rebond.

3. ACTIVITÉS CCI

3.1 Bilan des actions financements et Pays de Loire relance

Philippe BESNIER présente le bilan du groupe projet sur les financements mené au cours de la mandature. Il déclare avoir pris beaucoup de plaisir à travailler sur ce sujet.






1 400 entreprises ont été sensibilisées et accompagnées sur les dispositifs de financement sur un objectif de 1 500.

250 projets de développement/création ont été mis en connexion avec les financeurs (Pitch for money, crowdfunding, Anjou Amorçage/ABAB, Pays de la Loire Participation).

Philippe BESNIER invite à poursuivre les actions de sensibilisation à la culture du financement.

À ce sujet, Cyrille LAHEURTE signale la tenue d'une réunion sur les délais de paiement le 8 juillet, organisée au niveau régional.

Philippe BESNIER se réjouit qu'une deuxième session de « pitch for money » soit organisée en octobre, après celle organisée en juin dans le cadre de la Grande Aventure d'Entreprendre. Cela élargit les possibilités pour les entrepreneurs à la recherche de financements.

 Tableau de bord chantier FINANCEMENT mandature 2016-2021				
GRUPE PROJET	INTITULE ACTION	ETAT D'AVANCEMENT <small>(donnée chiffrée du réalisé en rapport avec objectifs)</small>	COMMENTAIRES	EVAL AU 29/06/21
FINANCEMENTS	Amplifier le renfort en fonds propres	- 16 participations AA en portefeuille : plusieurs cessions en cours de discussion en 2021 (Néolith) – 2 interventions en 2020 - 30 business angels ABAB49 pour 6 à 8 sessions /an	- ANJOU AMORCAGE : Doublement du capital en 2017 suivi d'une forte hausse de demandes en 2019 (40 sollicitations) ,d'une baisse sensible en 2020 (entre 20 à 30) et remontée en 2021 + facturation CCI forfait accompagnement (2021) - ABAB : révision du modèle économique (moins de temps CCI) et négociation en cours - PAYS de la LOIRE PARTICIPATIONS -PLP : CCI49 au comité d'engagement depuis 2019 pour le compte réseau CCI	
	Faciliter le Financement Participatif	- 650 participants pour 5 réunions (RI ² , CEA, + 3 au Salon des Entrepreneurs Nantes) - 80 dossiers crowdfunding avec 40 campagnes réussies en création (avec dominante restauration)	Montée en puissance progressif sur le dons vs dons essentiellement avec la plateforme TUDIGO et avec quelques dossiers avec ULULE Montant collecté plus élevé sur les campagnes réussies (+37% !) – 3850€ collectés en moyenne/dossier (amplitude de 1200 à 7600€)	
	Renforcer la culture Gestion/Finances des TPE/PME	- Programme Financements en 2019 avec 6 réunions (160 participants vs 250 visés) – 4 réunions en 2020 (1 présentiel + 3 distanciels) - 3 réunions en 2021 (dont 2 présentiels)	Convention NAPF non renouvelée 2019 Décision de mutualiser les webinaires en ATR Financements Réunions CCI : 08/07 à St Nazaire sur les délais de paiements et le 06/10 sur rebond	
	Faciliter les connexions entre entrepreneurs et financeurs	Pitch For Money : 26 projets GAE2017 (129 rdvs) 28 projets GAE2018 (146 rdvs) 36 projets 2019 (169 rdvs lors de #ISC) 12 projets 2020 (85 rdvs) 24 projets GAE2021 (138 rdvs)+ 2* session 12/10 (Folles journées pour entrepreneur)	Très bonne dynamique des P4M : objectif de 2 sessions/an pour 2021 Meilleure préparation des pitcheurs avec partenariat Angers Technopole (1 journée formation obligatoire + 1 journée répétition chez TGS – coaching très apprécié avec inscription 150€ HT/projet depuis 2020)	
1400 entreprises sensibilisées et accompagnées sur les dispositifs de financement sur un objectif mandature de 1500 250 projets de développement/création mis en connexion avec les financeurs (P4M, crowd., AA/ABAB, PLP)				

Philippe BESNIER indique que la réflexion sur cette problématique des financements a également été menée au sein des ateliers techniques régionaux (ATR). Dans ce cadre-là, a été imaginé un nouveau fonds : Pays de Loire Relance, à l'intention d'entreprises impactées par la crise sanitaire.

Christophe HOUEIX indique que le fonds Pays de Loire Relance s'adresse à des PME rentables avant la crise, fragilisées pour investir. L'objectif est de soutenir une soixantaine de PME.

Cyrille LAHEURTE souligne que cette possibilité d'accompagnement est complémentaire aux prêts participatifs de l'État, qui ne ciblent pas la même catégorie d'entreprises.

Christophe HOUEIX indique que les PME devront être accompagnées par l'une des cinq banques régionales partenaires du dispositif.

Le capital de cette nouvelle société SAS s'élève à 9,1M€. La Région, via son titre Pays de la Loire Participations, en détient 50,55%.

Les conditions de sortie sont définies avec le dirigeant avant le passage devant le comité d'engagement. Le taux de capitalisation est calé sur celui des prêts participatifs de relance. Il n'y a pas de distribution de dividendes pendant les quatre premières années.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les PME qui ont un projet d'investissement et qui se trouvent bloquées par leur niveau d'endettement et des fonds propres insuffisants.

Le comité d'engagement sera constitué de trois personnes : un représentant des banques, un représentant de la Région (PLP) et un représentant du réseau CCI.

L'objectif est d'être opérationnel en septembre 2021.

Les appels de fonds pourront être faits courant juillet.

L'intervention se fera sous la forme d'actions de préférence à dividende prioritaire préemptive et cumulatif (avec droit de vote).

Le réseau CCI aura pour mission d'assurer le suivi des entreprises qui bénéficieront de ce fonds Pays de Loire Relance pour le compte de la Région. Ce temps est estimé à 1,5 jour/an/PME).

L'apport du réseau des CCI de la région sera de 500 k€ (200 k€ par CCIR et le restant réparti entre les cinq CCIT), soit 5,49% du capital de la SAS Pays de la Loire Relance.

Christophe HOUEIX souligne que l'objectif est de soutenir des entreprises situées dans les cinq départements.

Philippe BESNIER insiste sur le rôle des élus de la CCI pour faire la publicité de ce nouveau dispositif, en mettant en avant le fait que l'ouverture du capital peut être une bonne solution pour investir. Il invite à être en alerte sur les entreprises qui pourraient se développer grâce à ce coup de pouce financier.

3.2 Eco conception // éco produire 2021

En introduction, Christophe HOUEIX souligne l'enjeu de l'éco-conception sachant que 70% de l'impact environnemental est défini au moment de la conception d'un produit, d'un process, ou d'un service. D'où l'importance d'agir en amont pour accélérer la transition écologique.

Il ajoute que le contexte, avec la pénurie des matières premières, renforce l'intérêt d'opter pour l'éco-conception.

Il indique que depuis plusieurs mois la CCI travaille sur ce sujet avec Angers Technopole autour de l'accélérateur CODEC (comité de développement en économie circulaire).

Juliette ASTOUL, chef de projets en économie circulaire et éco-conception à la CCI de Maine-et-Loire, présente le programme Eco-prodduire, programme régional d'accompagnement collectif et individuel à l'éco-conception.

Deux promotions d'entreprises seront accompagnées en 2021 pour répondre à la demande croissante d'informations des entreprises sur ce sujet.

La première a été lancée le 10 juin avec huit entreprises venant de quatre départements et œuvrant dans des domaines d'activités variés. La seconde sera lancée le 19 octobre.



Un sujet à forte actualité

ECOPRODDUIRE

Lancement de 2 promotions en 2021 !

1 - Promotion du 10 juin 2021 au 10 septembre 2022 (8 entreprises)



ALLTUB
FRANCE

EDSUN

euoplastiques
Un goût certain pour l'innovation

LONGCHAMP
PARIS

GREYSTAL
We run on Innovation



B
Pichard-Balme

Samex

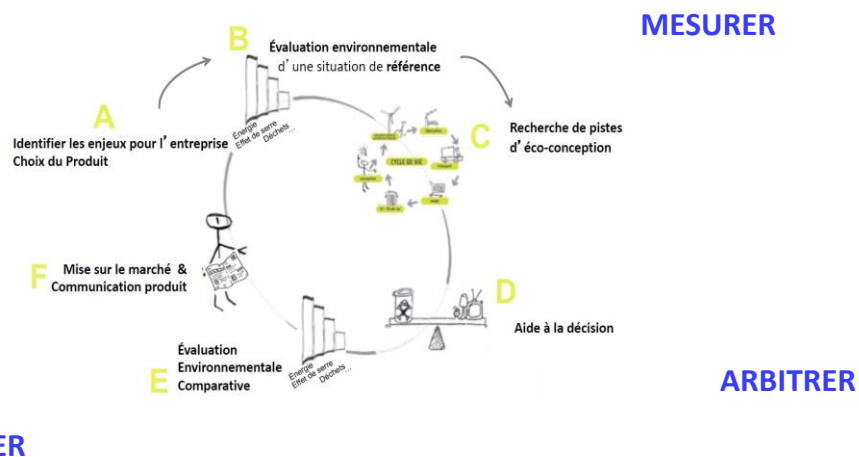
RAUTUREAU APPLE SHOES

2 - Promotion du 19 octobre 2021 au 19 janvier 2023



L'éco-conception, une démarche en 6 étapes


Une méthode structurante pour repenser et réduire ses impacts



SOURCE : Pole Eco-conception

Juliette ASTOUL explique que l'objectif du programme Eco-Produire est de mener une démarche complète d'éco-conception sur un premier produit ou service pour que l'entreprise soit autonome pour dupliquer ensuite le processus sur ses autres produits ou services.

Le programme se déroule sur 15 mois avec des rendez-vous individuels et des temps collectifs, qui permettent de partager les expériences et d'échanger les bonnes pratiques. L'accompagnement personnalisé est assuré par un expert en éco-conception de l'Agence Think+.

 La CCI vous accompagne à l'éco-conception

ECOPRODDUIRE

FORMAT

DUREE : 15 mois

OBJECTIF :
Menez une démarche complète d'éco-conception sur un premier produit / service/ projet de votre gamme et devenez autonome pour dupliquer le processus

CONTENU : 8 J en individuel et 5,5 J en collectif

- Accompagnement personnalisé par un expert en éco-conception : **Agence Think+**
- Mise à disposition de l'outil **ECODESIGN STUDIO**
- 5 livrables + une vidéo par entreprise

ECOPRODDUIRE :
13.5 jours sur 15 mois

	ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	ÉTAPE 4
	Diagnostic et formation	Évaluation environnementale	Accompagnement	Communication environnementale
LANCÈMENT 0.5 J	2.5 J dont 0.5 J en entreprise + 1 J en formation 3.5 J	1 J en formation + 0.5 J 1.5 J	4 J dont 1.5 J en entreprise + 3x0.5 J d'ateliers collectifs 5.5 J	1 J en formation + 0.5 J 1.5 J
	N°1 Rapport de diagnostic du produit/service N°2 Supports de formation tout au long du parcours		N°3 Plan d'actions chiffré (avec conclusions de l'évaluation environnementale)	N°4 Lignes directrices de communication N°5 Fiche de synthèses des bénéfices
				BILAN 1 J

pour un groupe de 8 entreprises de la région des Pays de la Loire

FICHE PRODUIT : <https://www.maineetloire.cci.fr/developpement-de-lentreprise/developpement-durable/ecoprodduire>

Juliette ASTOUL indique que l'année passée, sept entreprises, de taille et de secteurs d'activité variés, ont été accompagnées. Cinq d'entre elles étaient basées dans le département de Maine-et-Loire.

Les référents formés occupaient des fonctions variées : il y avait des personnes de la R&D, des acheteurs, des personnes sur service marketing, QSE et des personnes de la direction.

 Et concrètement ?

ECOPRODDUIRE

Retour sur la promotion de sept. 2019 à nov. 2020











- 7 entreprises :
- Localisation : 5 en 49 et 2 en 53
- Effectif : de 3 à 4000 salariés
- Secteurs d'activités variés
- Concernent toutes les fonctions de l'entreprise : R&D, BE, achats, marketing, QSE, direction, industrialisation


Dispositif piloté et financé par :  CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Avec le soutien financier de :  RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réalisé par :  THE ECO-INNOVATIVE AGENCY  Altermakor


Juliette ASTOUL présente les motivations de quelques-unes des entreprises qui ont suivi le programme Eco-Prodduire.








- Nom : Gohé Fashion
- Date de création : 2009
- Adresse : 19 rue claise 49070 BEAUCOUZE
- Secteur d'activité : Commerce de gros et autres biens domestiques (cintres)
- Nombre de salariés : 3
- Chiffre d'affaires : 1,5 M€ (130 000 en 2009)

»»» Elargir son offre en proposant des cintres (de transport et boutiques) recyclés, biosourcés (GOHE bio) ou ré-utilisés (RE-USE) et se projeter vers un système de location



Stéphane HAUDEBAULT, Dirigeant







- Date de création : 2005
- Adresse : Parc d'activité Pégase – 53480 VAIGES
- Secteur d'activité : Distribution d'emballage des métiers de bouche
- Nombre de salariés : 31 personnes
- Chiffre d'affaires : 23 Millions d'Euros

»»» Créer un outil d'évaluation env. et noter les 800 références d'emballages (solutions de transport pour métiers de bouche) du catalogue pour faire évoluer l'offre



Aurélie CORDE, Responsable Marketing
David JOUVENT, Responsable Achats





- Date de création : 1932
- Adresse : Route de Chaudron - 49100 St-Pierre-Montlimart
- Secteur d'activité : Éram est une marque et une entreprise de distribution française spécialisée dans les chaussures
- Nombre de salariés : 1200 collaborateurs
- Chiffre d'affaires : En 2017, le chiffre d'affaire était de 144 M €

Déterminer les critères d'éco-conception d'un produit phare : la **chaussure boots** féminine pour préparer le déploiement au sein de la **stratégie de la marque** (calculateur PRE, attentes clients, identification de chantiers prioritaires)

Oriane BARBARE, Chef de produits
 Claire RIDIER, Chef de produits
 Gauthier BEDEK, Responsable Innovation
 Corentin DESMOULIN, Ingénieur Qualité Matière

En conclusion, Juliette ASTOUL souligne qu'au-delà de la réduction des impacts sur l'environnement, les études montrent que les entreprises qui optent pour l'éco-conception voient leur rentabilité s'améliorer (augmentation du chiffre d'affaires de 7 à 18%). Deux autres intérêts sont constatés : l'amélioration de l'image et la notoriété de l'entreprise dans 86% des cas et l'augmentation de la motivation et de la fierté des employés (pour 41% des entreprises).


Savez-vous que l'éco-conception apporte ... ?

Les bénéfices de l'éco-conception


- Bien sûr, réduction des impacts sur l'environnement !
- 96% de chances d'augmenter votre rentabilité,
- 13% de gains moyens de marge brute,
- +7 à 18% d'augmentation de votre CA,
- Réduction des coûts de production : -20% à +30 % (médiane à -2%)
- Pour 86% des entreprises, une amélioration de l'image ou de la notoriété de l'entreprise,
- Pour 41% des entreprises, une augmentation de la motivation ou de la fierté des employés.
- Plus grande capacité à développer des nouveaux produits,
- Meilleure relation avec les clients,
- Plus de facilité à recruter du personnel, meilleure collaboration inter-services (cohésion, montée en compétences)
- Une amélioration des relations avec les financeurs, les autorités, les ONG

SOURCES : ETUDES ADEME et Pole Eco-conception

Juliette ASTOUL indique que parallèlement au programme Eco-Produire, la CCI propose aussi des matinées de formation à l'éco-conception.


CAP sur l'éco-conception !

ECOPRODDUIRE



CANDIDATURE
avant le 24 septembre 2021

Cycle de 3 matinées techniques sur l'éco-conception

- # 1 L'évaluation environnementale**

22/09/2021 - [je découvre](#)

Comment connaître les impacts sur l'environnement d'un produit ou d'un service et penser en mode cycle de vie ? Quels sont les outils existants pour y parvenir ?
- # 2 La démarche d'écoconception**

13/10/2021 - [je découvre](#)

Quelles sont les étapes ? Comment la structurer, l'intégrer à sa stratégie d'entreprise et sensibiliser ses équipes ?
- # 3 La communication environnementale**

17/11/2021 - [je découvre](#)

Comment réussir une communication efficace auprès de ses clients ou du grand public ? Quels sont les critères incontournables et les pièges à éviter ?

3.3 Programme Lig'entreprises

Hervé FILLON remercie le président et le directeur général de la CCI d'avoir accepté que soit présenté lors de cette assemblée générale le programme Lig'entreprises. Il donne la parole à Jean-Pierre BENOIT, président du Comité départemental de la Ligue contre le cancer.

Jean-Pierre BENOIT indique qu'en France, près de 4 millions de personnes ont eu ou ont un cancer. Il y a 400 000 nouveaux cas de cancer en France, soit près de 1 100 par jour. Un homme sur deux et une femme sur trois se verront diagnostiquer un cancer avant 85 ans. Plus de 157 000 personnes décèdent du cancer chaque année.

Jean-Pierre BENOIT souligne qu'on guérit aujourd'hui 60 % des cancers, contre moins de 5% en 1918, date de la création de la Ligue contre le cancer.

L'association est organisée en fédération. Elle regroupe 103 Comités départementaux en métropole et dans les DOM-TOM.

C'est la seule association qui lutte sur tous les fronts de la maladie, au plus proche des personnes malades et de leurs proches.

Ses quatre missions sont : la recherche, la prévention, l'accompagnement des personnes malades et leurs proches.

Le comité départemental du Maine-et-Loire a été créé en 1958. Il compte près de 10 000 adhérents et 195 bénévoles répartis sur le département.

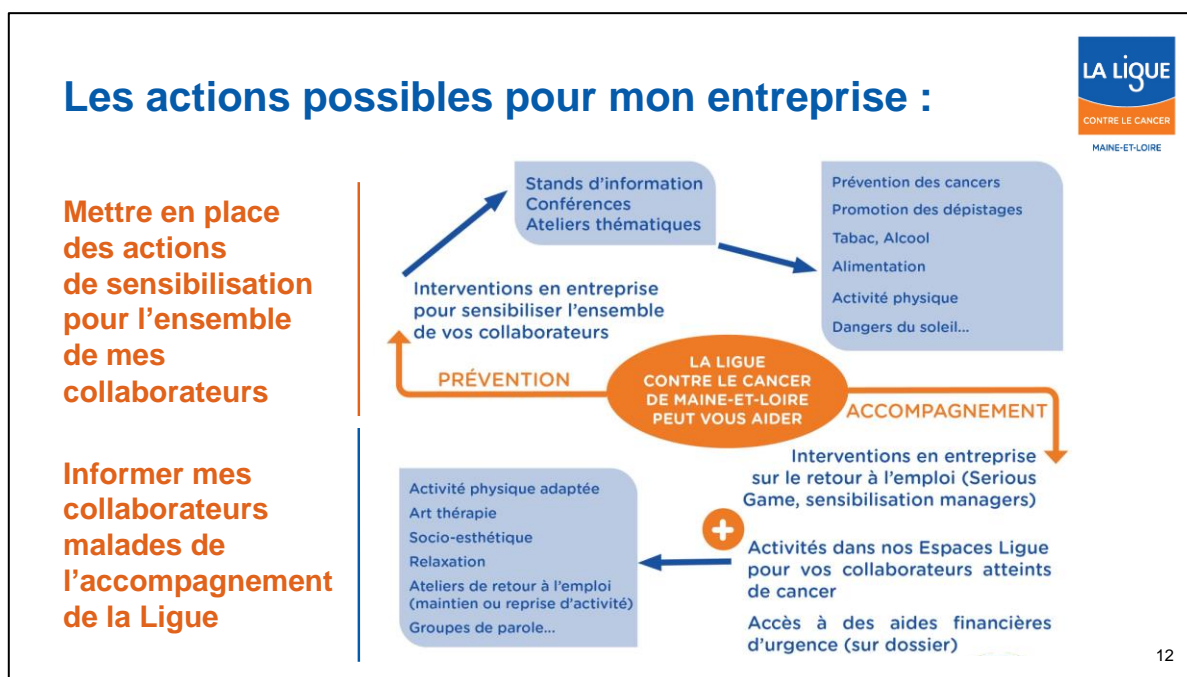
14 administrateurs et 12 salariés (6 ETP) assurent le bon fonctionnement du Comité.

Hervé FILLON indique que 40% des 1 000 personnes qui apprennent chaque jour qu'elles ont un cancer sont en activité.

Or cette maladie demeure un tabou pour 63 % des salariés ayant ou ayant eu un cancer, pour 57 % des salariés n'ayant pas été confrontés à la maladie et pour 8% des chefs d'entreprise.

Il souligne que le cancer impacte l'organisation de l'entreprise. L'absence d'un salarié malade contraint d'avoir recours à des contrats de travail temporaires. Elle modifie l'organisation du travail. Enfin, les arrêts maladie représentent un coût (500 millions d'euros par an / 9 000 euros par arrêt maladie de 120 jours).

Hervé FILLON présente les actions possibles pour lutter contre cette maladie. Il indique que des interventions sur mesure peuvent être proposées : conférences, ateliers ludiques et participatifs, expositions, sensibilisation des managers à l'accueil des salariés lors de leur retour en entreprise après un arrêt maladie, etc. Elles peuvent être proposées pendant le temps de travail ou en dehors.



Hervé FILLON indique que la collaboration avec la Ligue doit s'inscrire sur le long terme pour sensibiliser sans cesse les collaborateurs à la prévention des cancers et leur permettre d'adopter des comportements favorables à leur santé et pour ouvrir le dialogue et permettre de changer le regard porté sur le cancer au sein de l'entreprise. C'est aussi une manière de positionner l'entreprise comme un acteur de la santé et du bien-être des collaborateurs.

Cyrille LAHEURTE déclare que la CCI, concernée comme toutes les entreprises par cette maladie, a décidé de renforcer le dispositif d'accompagnement proposé par la Ligue. La présentation de ce jour s'inscrit dans cette dynamique. Les managers de la CCI seront sensibilisés à la manière d'appréhender cette maladie. Une action sera également menée à l'intention des apprentis.

3.4 Agenda

Jean-Benoît PORTIER annonce quelques-uns des prochains rendez-vous à l'agenda :

- l'international week le 28 septembre.
- les Folles journées pour entreprendre du 11 au 15 octobre,
- la Connected week du 24 au 27 novembre.

Il indique que des webinaires et des ateliers sont également prévus début juillet et en septembre.

La prochaine assemblée générale aura lieu
le vendredi 24 septembre 2021.

Le Directeur général

La Secrétaire

Cyrille LAHEURTE

Véronique LEFEVRE-TOUSSAINT
